



## NOUVEAUX MAIRES 2026 :

### Vos repères pour agir en matière de sécurité civile

## 7. Le maire et son chef de centre d'incendie et de secours

Le maire entretient une **relation de proximité essentielle** avec le chef de centre d'incendie et de secours de son secteur, interlocuteur privilégié du SDIS sur le territoire communal.

Le chef de centre est en effet :

- un acteur local, connaissant parfaitement votre territoire ;
- votre premier niveau de conseil, notamment en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI) ;
- un partenaire pour l'anticipation, notamment dans l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) et l'organisation d'exercices.

En complément, le chef de compagnie :

- assure un lien avec l'organisation territoriale du SDIS ;
- accompagne les élus sur des sujets plus structurants ;
- peut proposer des formations à la gestion de crise, sous forme d'exercices immersifs (type "serious game").

### Les clés d'une collaboration efficace

Une relation de qualité repose sur :

- une communication régulière ;
- une bonne connaissance des rôles de chacun ;
- une relation de confiance et de réactivité.

### En situation d'intervention : qui fait quoi ?

Le maire :

- Directeur des opérations de secours (DOS) sur sa commune
- Responsable de la sécurité de la population
- Définit les orientations et priorités

Le chef de centre (ou officier sur place) :

- Commandant des opérations de secours (COS)
- Responsable de la conduite des opérations sur le terrain
- Met en œuvre les moyens humains et matériels



### À retenir

Une relation régulière avec votre chef de centre permet d'anticiper les crises et d'être plus efficace le jour où elles surviennent.